Image not found or type unknown

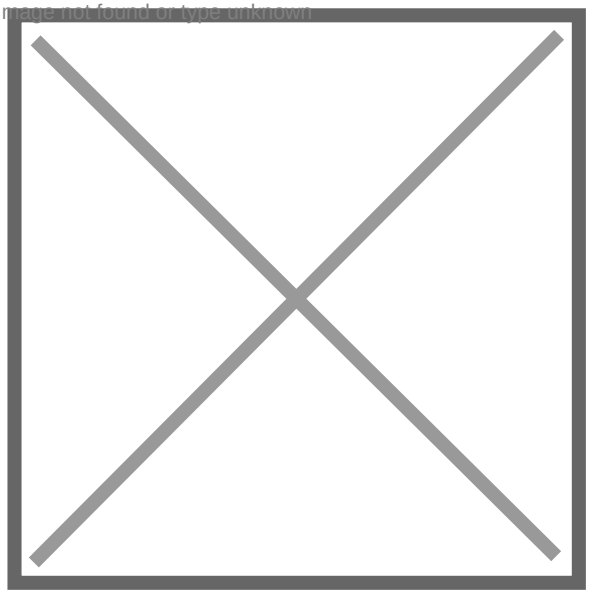

# Retrait sans procuration sur compte personnel

Par **ecureuil83**, le **03/04/2009** à **08:16**

bonjour
gros soucis: je suis en plein divorce...consultant mon livret epargne logement,j'ai decouvert qu'il avait été vidé par mon épouse et ce sans aucune procuration! après 3 ans de courriers..la banque m'ecrit enfin que mon épouse a effectué les retraits sur mes comptes epargne personnels,sans procuration!
nous etions de plus, mariés sous le régime de la séparation de biens...
qui est responsable?
la banque ou mon ex?
de plus j'ai decouvert qu'elle avait signé pour moi dans une offre de pret...j'ai déposé plainte pour faux et usage de faux...mais voila plus de 2 ans ...elle a des protections au commissariat concerné...
pour cette offre de pret...ellle dissimule son faux en disant quand meme que c'est un pret personnel!mais j'ai eu copie de l'offre son ecriture est nettement reconnaissable dans le cadre co-emprunteur...
ceci est confirmé par expertise graphologique...
j'ai egalement, une épargne assurance qui a aussit eté vidée...
la compagnie d'assurances,me dit textuellement:c'est madame X..en sa qualité d'épouse qui a falsifié votre signature....
cette compagnie n'a t elle pas le devoir de verifier les signatures???
le prejudice globale se monte à environ 30.000 euros...
merci pour vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés